

15 avr 2025 -08:39

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2025

Rapport relatif à la SNCB et les déportations durant la Seconde Guerre mondiale

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a pris acte des recommandations du rapport du Groupe des Sages relatif à la SNCB et les déportations durant la Seconde Guerre mondiale.

Suite à la résolution de la Chambre des représentants du 4 avril 2019, le Centre d'Étude Guerre et Société des Archives de l'Etat (CegeSoma) a été chargé de conduire une étude sur le rôle des Chemins de fer belges dans les déportations de Juifs et de Roms (déportés raciaux), de persécutés politiques et de travailleurs forcés durant la Seconde Guerre mondiale en Belgique.

Le rapport final de cette étude est particulièrement clair quant au rôle joué par les Chemins de fer belges. Ils ont effectivement mis en œuvre des convois ferroviaires de déportation. A partir du 4 août 1942, vingt-huit convois ferroviaires sont partis de Malines vers Auschwitz, avec au total 24 906 Juifs et 353 Roms à bord. Il existe une « quasi-certitude » que les Chemins de fer belges de l'époque ont été rétribués pour ces services par le Mitteleuropäisches Reisebüro sans qu'une corrélation certaine n'ait pu être établie entre le paiement reçu et l'organisation des transports, sur le territoire belge, vers les camps d'extermination.

L'Etat fédéral se doit non seulement de soutenir cette recherche de vérité, mais également de participer à transmettre cette histoire et ces enseignements. L'Etat se doit enfin de trouver la meilleure voie pour faire œuvre de réparation. Afin d'assumer au mieux les conclusions de cette étude, un Groupe des Sages a été missionné par décision du kern du 24 janvier 2024. Sa mission : émettre des recommandations sur la meilleure manière de reconnaître le traumatisme et de prendre aujourd'hui nos responsabilités.

Les recommandations les plus notables portent sur :

- la mise en œuvre effective des projets proposés par les organismes auditionnés
- l'inventaire et l'évaluation des initiatives existantes
- la coordination entre les acteurs
- l'accès facilité aux scientifiques et au grand public des archives historiques et de la documentation liée
- le renouvellement des formes de transmissions (dans l'espace public, par l'usage des nouvelles technologies...)
- le développement de matériel pédagogique
- l'appui aux enseignants pour faire face à des refus
- le renfort des règles et des dispositifs visant à des pratiques éthiques et déontologiques et à la protection de l'état de droit

- la présentation d'excuses officielles par la SNCB
- l'amélioration du statut des victimes
- le financement d'actions mémorielles et l'organisation d'une journée du souvenir

Le Gouvernement charge le ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale de préparer la mise en œuvre des recommandations formulées par le Groupe des Sages en intégrant les analyses budgétaires et juridiques nécessaires. Le Conseil des ministres examinera à nouveau le dossier sur cette base.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://crucke.belgium.be>

Sylvie Ricour
Porte-parole (FR)
+32 497 23 51 81
sylvie.ricour@crucke.fed.be

Britt Monten
Porte-parole (NL)
+32 479 85 78 43
britt.monten@crucke.fed.be